

# .Commission Troupeau

## du 25 septembre 2003

*Présents* : Madame Métenier, Messieurs Kérihuel, Schwartz, Coste-Sarguet, Jolly, Moreau et Pilard,

*Excusés* : Mrs A.Brimboeuf et J.B.Moings.

Jean-Paul Kérihuel ouvre la séance à 10h15 et donne la composition de la nouvelle commission :

- 2 membres du Comité de la SCC : Jean-Paul Kérihuel et Daniel Schwartz
- 5 membres nommés : Martine Metenier, Jean-Louis Moreau, Gilbert Coste-Sarguet, Michel Pilard, Jean-Michel Jolly
- 3 membres à titre consultatif : 1 représentant de l'institut de l'élevage, 1 représentant de l'AFBC Antoine Brimboeuf, 1 représentant des chiens de protection Jean-Bernard Moings de la RACP.

Les membres présents présentent à l'unanimité leurs remerciements à Paul Le Goff pour ses 25 années d'activité au sein de la commission.

### I - Election du Président et du Secrétaire

- Jean-Paul Kérihuel candidat au poste de président est élu à l'unanimité.
- Martine Metenier candidate au poste de secrétaire est élue à l'unanimité

### II - Fonctionnement de la Commission

La commission se réunit 2 fois par an comme toutes les commissions de la SCC.

Elle est composée de 7 membres + 3 membres à titre consultatif.

#### • Définition du rôle des membres

- Responsable des juges : Daniel Schwartz
- Représentant des organisateurs de concours bovins et ovins : Gilbert Coste-Sarguet
- Représentant des utilisateurs de chiens sur bovins et ovins : Michel Pilard
- Représentant coordinateur commission-clubs d'utilisations et associations : Jean-Louis Moreau
- Représentant coordinateur commission-clubs de races : Jean-Michel Jolly

### III – Point sur les juges bovins

Lors de sa réunion le 25/09/03, la commission troupeaux a pris connaissance du compte rendu de la réunion des juges du Comité National d'Organisation des

concours de chiens de troupeaux au travail sur bovin le samedi 5 avril 2003 à Couture sur Loir (41).

La commission comprend difficilement les décisions prises lors de cette réunion.

On peut y lire : " Les juges bovins ne souhaitent pas voir les concours " bovins " pris dans l'étau cynophile de la SCC et demandent à ce que le Comité National d'Organisation retrouve son indépendance et son pouvoir décisionnel, quitte à sortir du giron de la SCC. "...

" le Comité National d'Organisation a accepté le rapprochement avec la SCC ; il n'a jamais demandé (et n'aurait jamais accepté) une mise sous tutelle de la SCC, parce que les concours sur bovins doivent rester une affaire d'utilisateurs et non de cynophiles. "

" ... Ce fonctionnement unilatéral ne satisfait ni les juges " bovins " (qui n'acceptent ni le brevet de travail ni le carnet de travail) ni le Comité National d'Organisation qui va adresser un courrier à la SCC l'engageant à respecter les termes du contrat passé entre elle et le Comité National d'Organisation, sous peine de désengagement du Comité National d'Organisation et démission de tous les juges présents, excepté J. MARGUET (qui ne veulent plus porter l'étiquette SCC). "

" ... A l'issue du vote, il est donc décidé que les juges " bovins " ne signeront pas les carnets de travail dans le cadre des concours " bovins ".

Les termes employés dans ce C.R. ainsi que les décisions prises, ne sont pas acceptables dans un fonctionnement normal de la cynophilie.

Les juges de ce " comité bovins " ont été nommés par la SCC le 5/12/01, ces nominations se sont faites sans demande écrite des candidats et particulièrement sans engagement à respecter les règlements généraux de la cynophilie et ceux des juges.

La commission propose la démission de tous les juges du Comité bovin. Ne seront acceptés ultérieurement que ceux qui s'engageront à respecter les règlements généraux de la cynophilie, le règlement des juges et le règlement SCC des concours bovins.

#### IV - Règlement bovins

La SCC organisera ses concours bovins.

Le règlement est diffusé à tous les membres, chacun apportera ses modifications et les transmettra à Martine Metenier.

L'application sera effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2004.

#### V - Tutelle des clubs d'utilisation troupeaux

Les clubs d'utilisation seront sous tutelle de la commission troupeaux.

Pour l'homologation du club, le club fournira un dossier comportant :

- Les statuts du club, Assurance, Composition du comité directeur, Déclaration DSV, La surface du terrain.
- Le nombre de brebis, Le mode de logement des animaux, La déclaration à la S.C. Régionale.
- Il faudra qu'un membre au moins soit " éducateur troupeaux ".

Le dossier sera transmis à Jean-Louis Moreau.

Les conducteurs qui souhaiteraient participer aux concours devront se rendre chez un moniteur pour subir l'examen CACCBT.

#### VI - Situation des concours de l'année

Le concours du Chatelet du 24/08/2003 ne sera pas retenu pour la sélection 2004 (3 Chiens seulement en niveau III)

Pour 2004 le questionnaire " enquête " sera joint par le juge à chaque concours  
Les feuilles de pointage seront envoyées aux organisateurs 1 mois avant le concours

Les chiens ayant obtenu leur brevet de travail ne pourront pas participer à plus de 2 concours en niveau II après obtention du brevet et devront s'inscrire en niveau III.

Maintien des dénominations " Nationaux " et " Régionaux ", les 3 niveaux d'un concours régional pourront être jugés par un juge stagiaire, mais il ne sera pas sélectif dans ce cas. Les concours régionaux sont réservés en priorité aux concurrents de la région.

Maintien des 3 meilleurs pointages pondérés sous 2 juges différents pour la sélection au Championnat de France.

A partir du 2<sup>ef</sup> janvier 2004 les juges récupéreront les frais d'engagements de 3 € /chien engagé en CANT et feront parvenir le chèque au secrétariat. Idem pour les concours.

#### VII - Licences

Au 25/09/2003: Il y a 161 licences établies, 4 sont en attente pour complément de dossiers.

Pour l'année 2004, la licence servira pour les concours bovins et ovins organisés par la SCC.

La demande de renouvellement sera adressée au secrétariat de la commission avant le 15/01/2003 accompagné du chèque de 15 €.

Le calendrier des concours 2004 sera adressé aux concurrents en même temps que les timbres de validation licences 2004.

Les calendriers CANT et CONCOURS seront dissociés.

Tarif licence 2004 : 15 €

Carnet de travail : 12 €

#### VIII — Caisse de péréquation

Une simulation sera faite pour le calcul des frais de déplacement des juges.

Un courrier sera adressé aux organisateurs, ainsi qu'un règlement.

Dans les 15 jours qui précèdent le concours, l'organisateur devra envoyer la liste des participants (conducteurs + nom du chien) et le chèque d'indemnité forfaitaire de déplacement de 270 € (ne sera encaissé qu'après le concours), au secrétariat, qui pourra alors envoyer les feuilles de pointage.

#### IX — Questions Diverses

Juges :

- Nouvelle candidature de juge bovins de Michel Pilard, il passera l'examen de la commission à la prochaine réunion.
- Les élèves juges devront faire parvenir les comptes rendus de leurs assessorats au responsable des juges Daniel Schwartz, accompagné du compte rendu du juge formateur et une copie des feuilles de pointage.

#### Moniteurs SCC

- 8 moniteurs à ce jour : A.Brimboeuf, H. Fairise, J.M.Jolly, M.Pilard, P.Legatte, G.Lalande, E.Serclerat, P.Trolliet
- Un courrier sera envoyé à chaque moniteur leur indiquant que les dates, lieux et juges des CACCBT seront fixés par la commission.
- Chaque moniteur s'engage à envoyer au secrétariat la liste des candidats susceptibles de vouloir se présenter au CACCBT.
- Les nouvelles candidatures moniteurs SCC sont acceptées : Gilbert Coste-Sarguet, Jean Marlot, Jean Marguet

#### Educateurs Troupeaux :

Valérie Werquem, Henri Cornier sont acceptés.

La commission est ouverte à toutes candidatures, sachant que la règle suivante sera appliquée :

Avoir mené et conduit 1 chien en niveau III, et suivi un stage de formation de formation chez un moniteur

Il est indispensable que celui-ci continue à participer au concours.

#### Rapport avec la CUN

La commission demande que la CUN retire la case troupeau de la demande de licence CUN.

La commission gère elle-même ses licences, et n'est pas sous la tutelle de la CUN.

#### Jury du Championnat de France 2004 à Puy St Vincent les 26 et 27 juin

Mrs Jean-Louis Moreau, Pierre Legatte, Jean-Michel Jolly (président)

Prochaine réunion de la commission le 22 Avril 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Kerihuel lève la séance à 17 H 15.

*Pour le Comité de la SCC*

**L Juges bovins : radiation de la liste** des juges bovins de la SCC de Messieurs Denis Arnoult, Gilles Bachelin, Jean François Calmet, Alain Cotte, Jean Yves Fer, Bernard Girard, Thierry Le Morzadec, Guy

Martignon, Stéphane Rault, Dominique Roux et Robert Rivallain.

**Démissions** de Alain Guilloux et Joël Le Gland.

**2. Approbation du règlement des concours bovins de la SCC**

**3. Mise sous tutelle de la commission troupeaux des clubs d'utilisation troupeaux, sauf pour les Clubs qui sont affiliés à une Commission travail d'une S.C. Régionale.**